

Monaco, le 29 juin 2022

BAIE DE SAINT ROMAN - ZMEL

DOSSIER CAS PAR CAS – INSTRUCTION

**COURRIER A LA PREFECTURE DES ALPES MARITIMES DU
20/06/2022 DEMANDE D'AUTORISATION R2124-41**

(cf notre courrier référencé : LL/GD/ALP/PSR/22/06/930)

Monsieur le Préfet
Des Alpes-Maritimes

Préfecture
147, bd. du Mercantour
06200 NICE

Monaco, le 20 juin 2022

Lettre RAR 1A 151 423 4527 8
Envoi par mail avec lien téléchargement des pièces jointes

Concerne : BAIE DE SAINT ROMAN - ZMEL
Objet : Mail DDTM de Madame Danielle LAROUDIE du 30/12/2021
Demande d'autorisation R 2124-41
Nos réf. : LL/GD/ALP/PSR/22/06/879

Monsieur le Préfet,

Pour faire suite à notre demande de régularisation des mouillages existants dans la baie de St Roman sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin par courrier du 5 Janvier 2021 adressé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, une démarche de création de ZMEL a été instruite par vos Services pour aboutir à une convention associée à établir.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), Madame Danielle LAROUDIE par mail du 30 décembre 2021 nous a détaillé les éléments à fournir en vue de l'établissement de cette convention. Nous avons réuni les documents listés par la DDTM et vous les transmettons par la présente.

Ce dossier et l'étude au cas par cas associée transmise en parallèle à la DDTM ont été réalisés par le Bureau d'Etudes Techniques BET Pierre LOUIS.

Nous restons à votre entière disposition pour finaliser cette convention et vous remercions par avance de l'attention portée à la présente.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre parfaite considération.

Luc LEROY


Directeur des Infrastructures

PJ : En deux exemplaires

- Pièce 01 Rapport de présentation du projet et de ses incidences potentielles sur l'environnement et sur le patrimoine archéologique immergé
- Pièce 02 Devis dépenses
- Pièce 03 Notice descriptive des installations prévues
- Pièce 04 Plan de situation et plan détaillé de la Zone
- Copie Demande d'examen au cas par cas et ses annexes selon article L.122-1 + copie courrier transmission DDTM
- Projet de convention renseignée

Copie par mail
Mme LAROUDIE DDTM
BET Pierre LOUIS